

Sommaire

- ✚ **Edito** : Pétition pour la retraite.
- ✚ **CNAV** : La CGC pour « travailler plus ».
- ✚ **DISCRIMINATION** : La CGT obtient réparation pour 9 élus de Grenoble.
- ✚ **JACKPOT** : Rapport annuel 2009 de STMicro et rémunération du board.
- ✚ **MEDICAMENTEUR** : L'industrie pharmaceutique au banc des accusés.
- ✚ **SOUS-TRAITANTS** : La CGT du site interpelle M FONTAN et l'Inspectrice du Travail.
- ✚ **SANTE** : La santé menacée par une surcharge de travail.
- ✚ **RECHERCHE** : Comment assurer la transparence des projets de recherche ?
- ✚ **C'est sûr, ça énerve** : Effet de bord.

Edito - Edito - Edito - Edito - Edito - Edito -

PETITION POUR LA RETRAITE.

La CGT a lancé la pétition suivante :

Monsieur le Président de la République,

Au moment où l'avenir des retraites du public comme du privé est en jeu, je tiens à vous faire savoir par cette pétition qu'il est primordial de :

- ▶ garantir le droit à la retraite à 60 ans ;
- ▶ reconnaître la pénibilité par un départ anticipé ;
- ▶ assurer une pension au moins égale à 75 % du salaire et en aucun cas inférieure au Smic pour une carrière complète,
- ▶ stopper l'allongement de la durée de cotisation ;
- ▶ prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée.



Le financement des régimes et la nécessaire revalorisation des retraites passent par l'élargissement de l'assiette de cotisation à toutes les rémunérations, le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Je serai très attentif(ve) aux mesures que vous allez proposer et vous montre, par ma signature, ma détermination à vouloir assurer l'avenir de ma retraite ainsi que celui de notre système solidaire.

www.retraites-cgt.fr

Le site "Spécial Retraites" est en ligne

Retrouvez l'actualité du débat sur la réforme des retraites :

- "Idées fausses et vrais enjeux"
- "Les propositions de la CGT"
- "J'ai mon mot à dire"
- "Top Chrono Action"
- "Faites passer..."

CNAV

La CGC pour « travailler plus ».



Lors du vote intervenu mercredi 12 mai au sein du conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse sa présidente, Danièle Karniewicz, haut cadre de la CFE-CGC, a fait adopter une déclaration qui encourage à « *augmenter l'âge effectif de liquidation* » des retraites. Cet âge correspond au moment où les salariés demandent effectivement à faire valoir leur droit à la retraite. Il est aujourd'hui en moyenne de 61,5 ans. La CNAV qui plaide pour une régression des droits ! A noter que Danièle Karniewicz se réjouit « *qu'un seul syndicat ait voté contre cette déclaration* ». Il s'agit, en l'occurrence de la CGT pour qui le texte « *visé à apporter un soutien aux pistes souhaitées par le patronat et le gouvernement* ». La réalité, rétorque FO, c'est « *qu'une seule organisation de salariés a approuvé ce document* ». FO et la CFTC n'ont pas participé au vote. La CFDT s'est abstenue. Les représentants du patronat, eux, ont unanimement approuvé le texte.

DISCRIMINATION

La CGT obtient réparation pour 9 élus de Grenoble.

La négociation a duré plus de deux ans, a traîné en longueur surtout la seconde année et s'est conclue grâce aux pressions de type judiciaires que la CGT avait commencé à entreprendre. Neufs élus CGT qui avaient subi des discriminations durant de nombreuses années, ont eu chacun une somme représentant le préjudice subi et/ou une augmentation de salaire, soit au total près de 400 000€. Restent des changements de coefficients à assurer et à faire appliquer l'accord d'avril 2007 de ST France. En effet, l'accord garantit au représentant du personnel l'évolution moyenne d'un échantillon de salariés selon la méthode des panels. Les représentants du personnel ont enfin des possibilités d'évolutions professionnelles comme tout autre salarié et une « *garantie minimale* » salariale car le syndicalisme militant est une activité citoyenne normale au service de la collectivité devant être reconnu comme telle.



JACKPOT

Rapport annuel 2009 de STMicro et rémunération du board.

En 2009, les 9 membres du Board (autres que Carlo Bozotti) ont touché 993.875k€, soit une moyenne de 110.430k€ par personne, (+11.35% en moyenne par rapport à 2008).



Carlo Bozotti, lui, a eu :

Salaire : 933 474 \$

Bonus voté en 2008 : 649 755 \$

Non-Cash Benefits (actions gratuites, prélèvements sociaux, voiture de fonction and «miscellaneous allowances »)..... : 884 662 \$

.....soit un total : 2 467 891 \$.

Et toujours « *au vote* », comme en 2007, 2008 ou 2009, suivant « *ses résultats* », 100 000 nonvested 2009 Stock Awards « *à faire valoir* »

Petit rappel : Nous ça a été 0%....

MEDICAMENTEUR

L'industrie pharmaceutique au banc des accusés.

En juin 2009, France 5 a diffusé un documentaire de salubrité publique. Dans « Les Médicamenteurs », conçu par deux enquêtrices du Canard Enchaîné, on obtient des réponses à beaucoup des questions que l'on se pose sur les méthodes de l'industrie pharmaceutique.

Pourquoi la France est-elle championne de la consommation de médicaments ? Comment des scandales comme celui du Vioxx ont-ils été possibles malgré la chaîne des contrôles ? Quels liens d'intérêt existent exactement entre industrie et médecins ? Pourquoi les politiques laissent-ils faire alors que c'est le trou de la sécu et la santé de tous qui sont en jeu ?

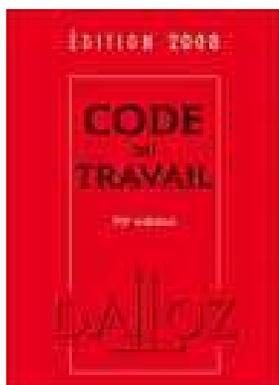


Vous pouvez retrouver sous « youtube » en 6 courts métrages la totalité de cette diffusion ultra-pédagogique puisqu'il suit le parcours du médicament, le ton ludique et le décor est une ville en pâte à modeler appelée « Pharmacity », un poil kitsch mais assez divertissant.

<http://www.youtube.com/watch?v=J3gm4536Y7E>

SOUS-TRAITANTS

La CGT du site interpelle M FONTAN et l'Inspectrice du Travail.



Le nombre de sous-traitants sur le site de Grenoble et leur situation vis-à-vis de ST est anormal. Celle-ci va empirer dans les semaines, les mois à venir du fait du plan de réduction des effectifs de ST Ericsson. Aussi fin avril, la CGT a telle demandé à rencontrer le directeur du site, M FONTAN, et à l'Inspectrice du Travail, M K. ZIANI-RENARD d'intervenir :

« Madame l'Inspectrice,

La Direction a engagé des procédures pour supprimer 1200 emplois au niveau monde, 246 en France dont 100 sous-traitants, notamment à Grenoble.

Notre syndicat conteste ces suppressions d'emploi et considère notamment que les sous-traitants doivent être gardés, et si possible par intégration au sein de

ST Microelectronics ou ST Ericsson, deux sociétés liées par une Unité Economique et Sociale.

Nous avons au moins 200 sous traitants sur le site de Grenoble. Une partie d'entre eux travaille selon nous dans l'illégalité. Ils sont dans nos locaux, ils travaillent avec nos logiciels, ils sont formes et encadrés par notre personnel ; ils sont pour la plupart très jeunes.

Nous pensons que ST devrait les embaucher sous forme de CDI. ST ne doit pas échapper à ses responsabilités sociales. Au pire ces personnes devraient être incluses dans un Plan Social de notre entreprise avec des indemnisations négociées.

Par ailleurs, il apparaît qu'il y a encore du travail pour nombre de ces sous-traitants.

Bref, il y a plusieurs points forts qui motivent notre mobilisation pour défendre un emploi CDI pour nos collègues.

Voilà ce dont nous vous faisons part.

Nous souhaiterions une intervention de votre part. »

SANTE

La santé menacée par une surcharge de travail.

C'est le *European Heart Journal* qui l'affirme, après enquête : travailler trois heures de plus chaque jour que les huit heures constatées en moyenne augmente de 60 % les risques de développer des problèmes cardiaques. Cette étude réalisée sur plus de 6 000 fonctionnaires londoniens est basée sur du long terme, puisque les travailleurs ont été suivis pendant onze ans. Les salariés les plus concernés par ce phénomène étaient généralement des hommes.



RECHERCHE

Comment assurer la transparence des projets de recherche ?



Depuis plusieurs réunions DP et CE, la CGT interroge la direction sur les projets financés.

Mais qu'est ce qu'un projet de recherche ?

Peut-on considérer qu'un projet ayant commencé à T0, pour lequel ST aurait affecté des moyens humains et matériels, soit éligible à financements publics et labelisé "projet de recherche" à T+t?

Que serait-il advenu de ce projet si ST n'avait pas reçu de financements publics?

Il est à craindre que cette frontière, assez floue, fasse le bonheur de la direction qui en joue sur les différents projets qu'elle fait labéliser.

Nous considérons qu'un projet de recherche doit répondre à des obligations précises, telles que la constitution d'un accord avec des laboratoires de recherche publics, des objectifs à risques susceptibles de répondre à de véritables changements technologiques,

Par ailleurs, la direction est restée "empruntée" sur les affectations "obligatoires" de salariés par leur management sur les lignes projets financés de TLS. Ces mêmes salariés ignoraient qu'ils travaillaient sans le savoir sur des projets de recherche financés. Où se trouve l'artifice ? Dans une technique finalement peu élaborée qui consiste à renommer des projets.

Ainsi naissent les projets UTTERMOST, DIAMOND et consorts qui ne sont que des projets cosmétisés et renommés mais déjà existants.

Lorsque nous interrogeons la direction sur les sommes qui sont reçues des différents guichets payeurs, nous n'obtenons qu'une fin de non recevoir. Il faut que des manipulations aussi grossières que celle ayant eu lieu sur UTTERMOST se produisent (modification de lignes TLS de salariés affectés autoritairement à un financement public) pour que la direction se décide à donner des explications, restant très embarrassée.

Ce manque de transparence est inadmissible d'autant plus que ce sont nos impôts qui financent ces projets.

Exigeons que nos élus soient informés des attributions de ces financements, exigeons qu'une présentation transparente leur soit faite sur les ressources assignées à ces projets, exigeons que la direction expose clairement les objectifs des différentes labellisations (Pôle de compétitivité, CATRENE, ANR, MEDEA, Nano2012, ...), exigeons enfin qu'un rapport clair leur soit fait sur le montant de ces financements.

C'est sûr, ça énerve...

Effet de bord.

Les salariés de STEricsson ont reçu leur lettre d'augmentation de salaire et «surprise», la seule donnée disponible sur la lettre est le nouveau montant annuel, sans que l'on connaisse le % d'augmentation, ni son montant, ni le nouveau salaire mensuel.



Renseignement pris :

«Effectivement la méthode a changé. Le mode de calcul retenu par Corporate est un peu particulier.

On est parti du salaire comprenant la prime RTT de 4% (soit 104% du nominal).

On a enlevé 4% pour trouver un salaire de référence, qui du coup se trouve être à 99,84% du nominal.

On a ajouté l'augmentation (par exemple 2,14%) au salaire de référence.

On arrive alors (dans l'exemple retenu) à 101,98% du salaire nominal précédent.

Ce calcul a été fait pour tous les salariés en France concernés par les 4% RTT.»

Traduire : ton chef t'a annoncé 2.14%, mais à l'arrivée tu as 1.98%...

Le tollé général qui s'en suivit, répercuté par le management, a amené STE à faire marche arrière :

«We are sorry about that and be sure that we will make necessary actions in order to correct that.»

(P. Mimenza, le 1er Juin).

...mais avec l'humour, y'a de l'espoir

